

<i>SOMMAIRE</i>	<i>CHRONIQUE</i>
<b>MULTILATERAL.....2</b>	<b>Syrie, Iran : et maintenant ? Trois scénarios</b>
<b>Union européenne..3</b>	<i>Par Bruno Tertrais, Maître de recherche, FRS</i>
<b>PAYS.....4</b>	<p>Maintenant que la résolution des Nations unies a été votée, le plus difficile commence : s'assurer que la Syrie se débarrassera bel et bien de son arsenal chimique – qui a malheureusement toutes les chances de continuer. Trois scénarios peuvent se présenter. Chacun d'entre eux aurait des répercussions différentes pour la région, et notamment sur la question nucléaire iranienne. Celle-ci se présente désormais sous un jour nouveau avec l'offensive de charme de M. Hassan Rohani. Mais ces conséquences pourraient aussi affecter de manière durable et profonde les relations entre les Etats-Unis et leurs alliés.</p> <p>Premier scénario : l'accord avec la Syrie est effectivement appliqué de manière satisfaisante. Il pourrait alors avoir valeur d'exemple : l'Iran serait plus enclin à signer un accord sur le nucléaire. Jusqu'à présent en effet, Ali Khamenei, le Guide de la Révolution, se méfiait des négociations en cours, pensant que l'on ne pouvait faire confiance aux pays occidentaux qui, selon lui, ne pensent qu'à mener le régime iranien à sa perte. La Russie, forte de son nouveau rôle dans la région, contribuerait de manière plus constructive au règlement du problème nucléaire iranien... Attention toutefois : l'Iran pourrait tout aussi bien conclure des événements de l'été 2013, et notamment des attermoissements américains, que les Occidentaux ne souhaitent plus employer la force au Moyen-Orient, et au contraire faire traîner les négociations sans craindre une frappe américaine.</p> <p>Deuxième scénario : la Syrie n'applique pas l'accord, la crise rebondit et se termine par une frappe occidentale, probablement sans mandat de l'ONU. Ce scénario renforcerait la confiance des alliés des Etats-Unis dans la région, qui tendent à douter de la détermination américaine à les défendre. Ceci pourrait être perçu comme un avertissement à l'Iran. Mais quelles leçons en tirerait Téhéran ? Cela dépendrait sans doute des équilibres de pouvoir à Téhéran à ce moment : les modérés pousseraient pour un accord pour éviter une frappe ; mais les conservateurs proposeraient peut-être d'accélérer le programme nucléaire pour se protéger contre Washington... Quant à la Russie, qui se sentirait trahie, elle serait certainement moins encline à aider les Occidentaux sur l'Iran.</p> <p>Troisième scénario, qui est sans doute le scénario du pire : l'accord n'est pas appliqué mais les Occidentaux s'abstiennent d'employer la force. A Téhéran, les faucons seraient confortés dans le sentiment que l'Occident n'est qu'un tigre de papier et saboteraient toute possibilité d'accord sur le nucléaire. En Israël, la tentation d'une frappe contre les installations iraniennes ressurgirait. Mais les conséquences de ce scénario iraient au-delà : la crise des armes chimiques syriennes est en effet suivie attentivement tant par les alliés des Etats-Unis (Arabie saoudite, Turquie, Pologne, Japon...) que par leurs adversaires potentiels (Russie, Chine, Corée du Nord...). Tous ces pays ne manqueraient pas d'y voir une confirmation de la faiblesse américaine. Il n'est pas certain que cela rende le monde plus sûr.</p>
<b>Biologique.....6</b>	<b><i>“Maintenant que la résolution des Nations unies a été votée, le plus difficile commence : s'assurer que la Syrie se débarrassera bel et bien de son arsenal chimique. Dans les prochains mois, la partie qui va se jouer dépassera les seuls enjeux de la guerre civile.”</i></b>
<b>CRISES &amp; TRAFICS....7</b>	
<b>MISCELLANEES.....7</b>	
<b>PUBLICATIONS.....8</b>	
<b>SEMINAIRES.....9</b>	
<b>Agenda.....9</b>	

## MULTILATERAL

### 57<sup>e</sup> Conférence générale de l'AIEA : consensus sur les garanties

La 57<sup>e</sup> Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique s'est déroulée au siège de l'Organisation à Vienne du 16 au 20 septembre 2013. Offrant aux États membres l'opportunité d'exposer les efforts entrepris au niveau national au soutien des activités de l'Organisation, elle a également donné lieu à l'adoption d'une [série de résolutions](#). Sur les questions régionales, le [texte](#) sur la mise en œuvre de l'accord de garanties TNP entre l'Agence et la République populaire démocratique de Corée, condamnant l'essai nucléaire nord-coréen de février 2013 et déplorant les activités nucléaires sans toutefois fermer la voie des négociations diplomatiques, a été adopté sans difficultés. La [résolution](#) sur l'Application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient a quant à elle été soumise au vote, mais adoptée par une large majorité de 114 voix, aucune opposition et 12 abstentions. Le texte sur la capacité nucléaire israélienne, soumis au vote, a en revanche été rejeté.

De manière plus inattendue, et pour la première fois depuis 2006, un consensus a été obtenu sur la question des garanties, mesures visant à empêcher le détournement de l'utilisation de l'énergie nucléaire vers des fins non pacifiques interdites. Le sort de la résolution sur les garanties fait depuis plusieurs années l'objet de nombreuses spéculations. Introduit pour la première fois en 1991, le texte a progressivement intégré les préoccupations et tensions de nature souvent plus politiques que techniques entre États membres. Depuis 2001, Israël, l'Inde et le Pakistan soumettent systématiquement au vote de la Conférence générale le paragraphe appelant à l'universalisation des accords de garanties généralisées, dont la conclusion s'impose aux États non dotés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et dont l'application couvre l'ensemble des matières nucléaires dans l'État concerné. Les trois États non parties au TNP refusent qu'une telle exigence s'impose également à eux. En 2007, le vote s'est étendu à l'ensemble de la résolution, qui n'a pu être adoptée en 2011 (voir [ONP N°63](#), septembre 2011).

L'adoption de la [résolution](#) par consensus – un vote séparé sur le paragraphe 6 a néanmoins sans surprise été demandé par le Pakistan – marque donc cette année une nouvelle dynamique des négociations au sein de l'organe plénier de l'Agence. La question était en réalité l'un des sujets épineux du débat sur les garanties. Selon les propres termes de l'Agence dans son [rapport](#) sur le renforcement de l'efficacité et amélioration de l'efficience du système des garanties et application du modèle de protocole additionnel, le contrôle au niveau de l'État « *est une méthode d'application des garanties qui prend en considération un État et ses activités et capacités nucléaires dans leur ensemble* », et ne se focalise pas uniquement sur les matières et installations déclarées. Elle doit permettre au Secrétariat de l'Agence de mieux cibler ses activités de vérification et, [selon les termes](#) du Directeur général de l'AIEA Yukiya Amano, de s'acquitter de ses responsabilités en matière de garanties en respectant les contraintes budgétaires. La méthode de contrôle au niveau de l'État est actuellement appliquée dans 53 États, et son développement est soutenu notamment par les États-Unis ou encore l'Union européenne.

Certains craignent toutefois des risques de discrimination et la prise en compte de facteurs politiques dans l'application et l'évaluation des garanties. La Conférence générale avait ainsi l'année dernière [prié](#) le Secrétariat de faire rapport au Conseil des gouverneurs sur la théorisation et l'élaboration du concept. Remis à l'organe restreint de l'Agence lors de sa session de septembre, le [rapport](#) n'a pas satisfait toutes les attentes. La [Russie](#) en particulier a estimé qu'il était loin d'être complet. [L'Iran](#) a quant à lui expliqué que de nombreuses ambiguïtés subsistaient. La résolution semble refléter les préoccupations exprimées par certains États, plus qu'un large soutien au concept. La Conférence générale souligne en effet que « *les garanties devraient rester non discriminatoires, que seuls des facteurs objectifs devraient servir à déterminer leur application, et que les considérations politiques et autres considérations non pertinentes devraient être exclues* », et demande à l'Agence de « *continuer à exercer pleinement son autorité conformément au Statut dans l'application des accords de garanties, en tirant des conclusions objectives indépendantes uniquement à l'aide de méthodes d'évaluation impartiales et techniquement fondées* ». Elle prend par ailleurs « *note du rapport présenté par le Directeur général au Conseil des gouverneurs en septembre 2013 sur la conceptualisation et la mise en place de l'application des garanties au niveau de l'État* », mais « *note aussi que le Directeur général publiera, après des consultations avec les États Membres, un autre document qui sera soumis au Conseil des gouverneurs pour examen et décision avant la cinquante-huitième (2014) session de la Conférence générale, et qui apportera de nouveaux éclaircissements et donnera d'autres informations pour traiter les questions et problèmes soulevés* ». Cette tâche incombera en partie au finlandais Tero Varjoranta qui succède à Herman Nackaerts au poste Directeur général adjoint chargé des garanties.

Également adoptée par consensus, la [résolution](#) sur la sécurité nucléaire semble saluer et encourager de manière plus enthousiaste les activités de l'AIEA dans le domaine. Elle insiste notamment sur « *le rôle central que joue l'Agence en renforçant le cadre de sécurité nucléaire dans le monde et en coordonnant des activités internationales dans le domaine de la sécurité nucléaire (...)* et se félicite à cet égard de la transformation du Bureau de la sécurité nucléaire en une division ». L'organe plénier salue ainsi naturellement la tenue de la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire organisée par le Secrétariat en juillet 2013. La nécessité d'impliquer largement « *tous les membres de l'Agence dans les activités et initiatives relatives à la sécurité nucléaire* » est également soulignée. Cela n'exclut pas le rôle que « *pourraient jouer des processus et initiatives internationaux dans le domaine de la sécurité nucléaire, y compris les sommets sur la sécurité nucléaire* », y compris le futur sommet qui se tiendra à la Haye en mars 2014. L'articulation entre les sommets et les activités de l'Agence reste toutefois à clarifier.

Par Sonia Drobysz, juriste, VERTIC

## UNION EUROPÉENNE

### **Deuxième conférence internationale du Consortium de l'UE sur la non-prolifération : vers une identité européenne de sécurité et de non-prolifération**

Les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2013 s'est tenue à Bruxelles la deuxième édition de la conférence internationale du Consortium de l'Union européenne sur la non-prolifération. Plus de 300 experts européens et non-européens, ainsi que plusieurs représentants d'organisations internationales étaient présents. Cet événement, organisé par l'*International Institute for Strategic Studies* (IISS), a clôturé le premier programme triennal de rencontres du Consortium.

La conférence était divisée en trois sessions plénières et douze sessions thématiques simultanées. Les sessions plénières étaient consacrées au renforcement du régime de non-prolifération et de désarmement, aux enjeux de non-prolifération et de désarmement au Moyen-Orient, ainsi qu'aux politiques européennes de non-prolifération. Les sessions thématiques abordaient les risques biologiques, la transparence et les mesures de confiance en matière balistique et extra-atmosphérique, le contrôle du commerce stratégique, la sécurité régionale et les enjeux de prolifération dans la région nord-est asiatique, la sécurité nucléaire, la lutte contre le trafic illicite des ALPC, le processus d'examen en cours du TNP, le contrôle des armes chimiques, le Traité sur le commerce des armes, les questions nucléaires en Asie du sud, le désarmement nucléaire, et l'évaluation de l'efficacité des politiques de sanctions.



*Deuxième conférence internationale du Consortium de l'UE sur la Non-Prolifération, 3e session plénière. De g. à d. : Joëlle Jenny, Dr Lars-Erik Lundin, Camille Grand, Dr Tarja Cronberg, Dr Andrew Cottey, Bruxelles, 1er octobre 2013. © IISS*

L'on retiendra d'abord de cet événement très dense l'approche constructive de la majorité des experts dans un contexte international complexe. Comme c'est souvent le cas au cours d'une conférence internationale, les participants ont dès les premières interventions placé la rencontre sous un angle particulier, repris et commenté tout au long des deux jours de débats. Ainsi celle-ci a-t-elle vu rebondir la notion de « pessimisme sophistiqué » pour caractériser l'approche la plus partagée de la sécurité internationale par la communauté de la recherche stratégique.

Les événements de ces derniers mois au Moyen-Orient, singulièrement la crise syrienne et l'alternance politique à Téhéran, ont abondamment nourri cet angle. L'utilisation d'armes chimiques en Syrie était au cœur de la conférence, ainsi que les enjeux de la résolution 2118 du Conseil de sécurité des Nations unies et le processus de désarmement chimique en cours. Si la plupart des participants a accueilli avec enthousiasme l'initiative, chacun est resté prudent quant à sa mise en oeuvre. La surprise stratégique que constitue l'adhésion de la Syrie à la CIAC ainsi que le lancement d'un processus de désarmement dans l'urgence sous pression internationale indique en tout état de cause que c'est bien l'intérêt stratégique d'un Etat qui est la meilleure garantie de son adhésion à un régime de non-prolifération et de désarmement et non le caractère strictement juridique de son adhésion. S'agissant de l'Iran, l'alternance politique à l'oeuvre depuis le mois de juin dernier a suscité un intérêt réel, après plusieurs années de blocage des négociations entre le P5+1 et Téhéran. Enfin, la mise en place d'une zone exempte d'ADM au Moyen-Orient a également été très discutée, une année après la décision de reporter la conférence prévue à Helsinki conformément à l'engagement pris par la dernière conférence d'examen du TNP. Il a été noté qu'un travail préparatoire considérable a d'ores et déjà été accompli sous les auspices du facilitateur de la conférence l'ambassadeur Jaakko Laajava. Il reste que si la tension qui avait marqué le début de l'année 2013 sur cette question a baissé, peu de progrès substantiels ont été accomplis jusqu'à présent. Là encore, une avancée réelle du processus en cours sera très dépendante de la sincérité des engagements pris par la Syrie sous contrainte, et par l'Iran depuis l'été dernier.

S'agissant de l'UE, l'accent a été mis sur son rôle dans la construction historique du régime mondial de non-prolifération actuel ainsi que sur les opportunités et perspectives de son renforcement et de son universalisation. Utiliser pleinement les ressources dont elle dispose, faciliter les synergies entre les initiatives européennes bilatérales et multilatérales, promouvoir l'utilisation cohérente des instruments dans le cadre d'une approche globale ont figuré parmi les recommandations qui ont été faites aux institutions européennes et aux Etats membres, soulignant en cela la perception aujourd'hui admise que la valeur ajoutée de l'UE en matière de sécurité internationale est avant tout fonctionnelle.

Très ambitieuse par l'étendue des questions abordées, la deuxième conférence internationale du Consortium de l'UE sur la non-prolifération a été un succès mesurable non seulement en termes de participation mais aussi si l'on se réfère à la qualité, à l'exigence et à l'animation des débats. L'UE fête au mois de décembre prochain le dixième anniversaire de l'adoption de sa stratégie de lutte contre la prolifération des ADM. Dans cette perspective, la constitution en cours d'une identité européenne en matière de sécurité et de non-prolifération mérite d'être notée. Elle implique la plupart des Etats membres, les institutions et la société civile européennes. Le réseau de *think tanks* mis en place par le Consortium de l'UE sur la non-prolifération depuis trois ans y a désormais pleinement sa place.

L'ensemble des interventions en séances plénières ainsi que l'agenda de la conférence sont disponibles sur le site du Consortium : <http://www.nonproliferation.eu/activities/secondconference.php>



## ENJEUX PAYS : NUCLEAIRE

### **Programme nucléaire vietnamien : quelle coopération avec les Etats-Unis ?**

Un accord de coopération nucléaire civil a été signé le 10 octobre 2013 entre le Premier ministre vietnamien Nguyễn Tân Dũng et le secrétaire d'Etat américain John Kerry en marge du 23e Sommet de l'ASEAN qui se tenait au Brunei. Il s'agit d'un nouveau jalon significatif dans le développement d'une coopération nucléaire entre les deux pays, en cours depuis plusieurs années. L'accord doit être ratifié par le Congrès des Etats-Unis à la fin de l'année 2013. Les deux pays avaient déjà signé en mars 2010 un mémorandum sur leur coopération dans le développement de l'énergie nucléaire civile, alors que le Viêt Nam signait la même année deux premiers contrats de construction de centrales avec la Russie et le Japon. Un premier réacteur de construction russe doit entrer en service en 2020 (voir encadré ci-dessous). Au titre de l'accord conclu avec la Russie, du combustible sera fourni à la centrale vietnamienne puis récupéré par Rosatom pour retraitement.

Selon les informations fournies au *National Journal* par des membres de l'administration Obama sous couvert d'anonymat, il semble que les négociateurs vietnamiens se soient engagés à ce que le Viêt Nam n'acquière aucun équipement ni technologie sensibles dans le cadre de cet accord. L'on ne sait pas dans quelle mesure une telle clause serait juridiquement contraignante. En tout état de cause, avec ce nouvel accord 1.2.3. les Etats-Unis confirmeraient ainsi leur approche internationale de la coopération nucléaire depuis dix ans, fondée sur une volonté de décourager les prétendants à l'enrichissement de l'uranium et au retraitement du plutonium, technologies sensibles puisque susceptibles de fournir du combustible à un programme nucléaire militaire clandestin, potentiel, ou d'être transférées.

L'on se souvient que l'accord de coopération nucléaire civil conclu en janvier 2009 avec les Emirats arabes unis pour une durée de trente ans était le premier à comporter une clause interdisant l'enrichissement de l'uranium et le retraitement du plutonium par le pays, clause dite « *no-ENR* ». Ce type d'accord est surnommé « *gold standard* » outre-Atlantique et sa généralisation est toujours sujette à débat à Washington. Il n'est donc toujours pas certain que ce premier accord historique serve de modèle à tous les accords « 1.2.3. » à venir. Si en effet le nouvel accord de coopération 1.2.3. avec le Viêt Nam comprend une clause *no-ENR*, il est probable que cela aura des répercussions régionales significatives. L'on sait que la négociation en cours d'un nouvel accord de coopération nucléaire avec Taïwan pourrait également comporter une clause *no ENR*, un sentiment affirmé l'été dernier par Thomas Countryman, secrétaire d'Etat adjoint pour la sécurité internationale et la non-prolifération. En toile de fond figure le renouvellement de l'accord de coopération nucléaire américano-coréen dont la reprise des négociations cet été n'a pas abouti dans le cadre d'une nouvelle séquence de négociations devant s'achever fin 2015. Selon une source diplomatique sud-coréenne citée par NTI le 5 juin 2013, « *we will continue to make efforts to persuade the U.S. side to revise the agreement in an advanced and mutually beneficial manner* ». Si les accords avec Taïwan et avec le Viêt Nam aboutissent au résultat souhaité par l'administration américaine, la position coréenne en sera à l'évidence affaiblie. Par ailleurs, les partisans du « *gold standard* » gagneront des voix à Washington, même s'il convient de ne pas caricaturer le débat américain sur ce sujet. La lutte contre la prolifération des technologies et équipements nucléaires sensibles est une constante de la politique étrangère américaine dont les accords 1.2.3. sont un des instruments parmi d'autres, que l'approche prescriptive bilatérale soit systématique ou conditionnelle.

### **Programme nucléaire vietnamien : un rappel**

Le Viêt Nam possède un réacteur de recherche (500 kW) à l'Institut de recherche nucléaire de Da Lat. Des études sur la place de l'énergie nucléaire dans le système énergétique national ont été lancées aux années 1990. Six budgets et programmes ont été financés entre 1996 et 2011 dans cet objectif. Une feuille de route pour le développement des applications civiles de l'énergie nucléaire à l'horizon 2020 a été approuvée en janvier 2006 et la première « *Atomic Energy Law* » est entrée en vigueur en janvier 2009. La même année, l'assemblée nationale vietnamienne a approuvé le projet gouvernemental de construction de deux premières centrales : Ninh Thuan 1 NPP et Ninh Thuan 2 NPP (du nom de la province où elles seront construites sur la façade maritime sud-est du pays), dont la réalisation a été confiée respectivement à la Russie (Rosatom) et au Japon (International Nuclear Energy Development of Japan Co. Ltd. - JINED). Les deux centrales développeront une puissance globale de 4.000 MW. La construction de la première centrale, qui disposera de deux réacteurs d'une puissance totale de 2.000 MW, doit être lancée en 2014. Il est prévu qu'au moins l'un des deux réacteurs entre en service en 2020. Parallèlement, un programme de développement des ressources humaines dans le domaine de l'énergie nucléaire a été approuvé en 2010 pour dix ans, adossé à un budget de 200 millions de dollars.

Station/Project Name	Type	Capacity (MW)	Expected Construction Start Year	Expected Commercial Year
Unit 1, Phuoc Dinh / Ninh Thuan 1		1000	2014	2020
Unit 2, Phuoc Dinh / Ninh Thuan 1		1000	2015	2021
Unit 1, Vinh Hai / Ninh Thuan 2		1000	2015	2021
Unit 2, Vinh Hai / Ninh Thuan 2		1000	2016	2022

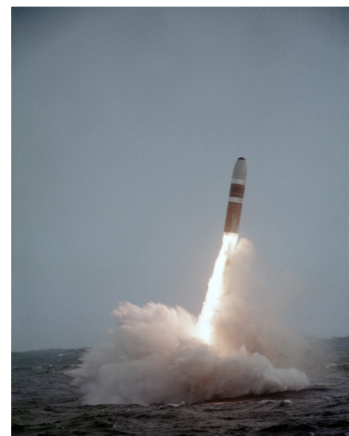
Source : Données préliminaires, Country Nuclear Power Profiles, IAEA 2012

Le Viêt Nam est un Etat membre de l'AIEA depuis 1987 et a ratifié le TNP en 1982. Le pays dispose d'un accord de garanties avec l'Agence depuis 1989 et a adopté un protocole additionnel en 2007. La Convention sur la sûreté nucléaire est entrée en vigueur en 2010 mais le pays n'est pas encore partie à la Convention sur la protection des matières nucléaires (le processus d'adhésion est en cours).

## ENJEUX PAYS : VECTEURS

### *Quelques leçons à tirer de la Trident Alternatives Review en termes de modernisation des arsenaux et de prolifération*

En juillet 2013, le gouvernement britannique a publié la *Trident Alternatives Review* (jusqu'alors appelée *Review of Alternatives*), visant à évaluer quels types de plateformes et de vecteurs pourraient être adoptés pour se substituer au couple Vanguard – Trident si la modernisation des Vanguard devait être jugée trop lourde pour le budget de défense britannique. Le rapport conclut sans ambiguïtés qu'aucune alternative (missile de croisière lancé de chasseur bombardier, de bombardier lourd ou de sous-marin nucléaire d'attaque, ICBM ensilé, bombe à gravité) n'offre, en l'état des programmes, de solution économiquement et opérationnellement compétitive, confirmant que l'acquisition de nouveaux SNLE destinés à emporter le Trident sera assez probablement l'option retenue en 2016 (décision finale du lancement du programme). Toutefois, au-delà de cet aspect de la question, la *Trident Alternatives Review* fournit un éclairage intéressant sur la problématique liée à la modernisation du couple arme nucléaire – vecteur du point de vue des puissances occidentales (Etats-Unis, Royaume-Uni et France). En effet, les problématiques de la prolifération, de l'émergence de futures menaces nucléaires et du maintien d'une capacité de dissuasion strictement adaptée sont devenues l'objet d'un débat public, Britanniques, Américains et Français justifiant partiellement le maintien de leurs arsenaux par le risque présenté par le phénomène proliférant tout en reformatant leurs arsenaux, perçus comme surdimensionnés par rapport à la menace envisagée. Dans ce cadre, les efforts de réduction sont très souvent jugés insuffisants, le public comme une partie des experts partant du principe que toute arme et tout vecteur est substituable à tout autre et que les arsenaux pourraient drastiquement décroître sans risque de long terme.



© DoD Defense Visual Information Center

Des trois puissances nucléaires évoquées, le Royaume-Uni a certainement été le plus radical dans le processus de reformatage et de réduction de son arsenal, décidant à la fin des années 1990 d'abandonner l'une de ces deux composantes nucléaires en retirant du service ses bombardiers nucléaires et en démantelant les bombes à gravité qui y étaient associées puis en réduisant fortement le format de sa composante océanique. Contrairement à la France et aux Etats-Unis, qui sur la même période, diminuent leurs arsenaux sans abandon de capacité industrielle et technologique (la disparition de segment terrestre français n'impliquant pas de perte de compétence dans le domaine balistique, maintenu par le biais du segment océanique), le Royaume-Uni perd ainsi une partie de l'expertise acquise dans la modélisation des armes nucléaires, l'abandon de la composante aérienne induisant le non développement d'armes dédiées aux missiles de croisière mais aussi, en amont, l'absence de modélisation d'une arme future pouvant être adaptée à ce type de vecteur.

Signataire du TICE, le Royaume-Uni – comme l'ensemble des puissances nucléaires ayant renoncé aux essais – compte sur ses modèles de charges robustes (plus lourdes mais plus fiables) pour moderniser ses armes. En ce domaine, l'essentiel de l'expertise britannique se concentre sur les têtes dérivées du type W-76 (modèle américain), dédiées au Trident et semble être devenue lacunaire pour les autres types d'armes. La *Trident Alternatives Review* montre en effet que la mise en service d'une arme nucléaire adaptable à un missile de croisière imposerait le développement d'une nouvelle arme et non l'adaptation d'une arme plus ancienne spécifiquement conçue pour un missile balistique. En l'absence de charge robuste (ou du fait de l'obsolescence des modèles disponibles) et du fait de la perte de capacité industrielle et technologique, le travail sur cette arme nouvelle prendrait pour le Royaume-Uni une bonne vingtaine d'années. Les coûts sont quant à eux considérables, étant évalués entre 8 et 10 milliards de livres sterling.

Ce constat induit deux conclusions distinctes : la première est que pour une puissance nucléaire soucieuse de disposer de systèmes sûrs et pérennes, le renoncement à une capacité particulière a un impact lourd et progressivement irrémédiable, sauf à disposer de modèles robustes suffisamment développés. Contrairement à ce que laisse croire le discours commun, on ne peut dissuader tout type de menace avec un type unique d'arme nucléaire. Une perte de capacité peut donc induire que la composante nucléaire de la dissuasion deviendra moins opérant – voire inopérant – pour dissuader certains types de menace. Dans le cas du Royaume-Uni, s'il s'avérait que des systèmes non stratégiques, portés par missile de croisière, sont nécessaire à sa dissuasion, il lui serait particulièrement difficile de la mettre en œuvre autrement qu'à long terme. Par comparaison, la France qui a maintenu et modernisé une capacité de ce type conserve une véritable flexibilité et l'exemple britannique incite à l'évidence à la conserver.

Mais au-delà des contraintes portant sur les puissances nucléaires développées, la *Trident Alternatives Review* invite à s'interroger sur les besoins des autres puissances nucléaires, et plus particulièrement de ceux de l'Inde ou du Pakistan. Depuis 1998, ces deux pays observent *de facto* un moratoire sur les essais nucléaires qui impacte lourdement leur programme de modernisation, sauf bien sûr à considérer qu'une aide extérieure leur est apportée. Comment dans ces conditions, un Etat comme le Pakistan, qui certes n'a probablement pas des exigences de sûreté et de fiabilité comparables à celles du Royaume-Uni, a-t-il pu miniaturiser ses armes au point, selon les sources publiques, de disposer d'une gamme d'armes capables d'être adaptées sur des systèmes d'arme de diamètre et de capacités d'emport variant du simple au double ? Et surtout, dans de telles conditions, ne doit-on pas escompter que l'un de ces Etats s'estime contraint, à relativement brève échéance, de relancer une campagne d'essai ? Autant de questions qui incitent à se pencher un peu plus sérieusement sur le devenir de ces arsenaux particuliers plutôt que de se focaliser exclusivement sur les nôtres.

## ENJEUX PAYS : BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE

### *Quelles doctrines d'emploi pour les armes chimiques et biologiques ?*

Étant données les capacités scientifiques et techniques requises pour le développement d'un programme nucléaire, associé à la nécessité d'avoir accès à des matières et équipements soumis à des contrôles stricts, l'acquisition de telles armes apparaît plus aisée pour un certain nombre de pays proliférants. En 1988, Hachemi Rafsandjani, alors président du Parlement iranien, a ainsi désigné les armes chimiques et biologiques comme étant les « bombes atomiques du pauvre ». L'acquisition d'une capacité chimique ou biologique s'inscrit dans une logique de dissuasion pour les pays développant des programmes. La Syrie, comme auparavant l'Irak, a justifié l'existence de son programme chimique par le fait de devoir posséder un moyen de dissuasion contre l'arsenal nucléaire israélien. Un dirigeant irakien a ainsi expliqué en 1990 à une délégation de sénateurs américains qu'il était prévu de répondre à une frappe nucléaire israélienne par l'emploi d'armes chimiques binaires.

Au-delà de la possession, comme pour les armes nucléaires, cette démarche implique le développement d'une doctrine d'emploi. Il s'agit souvent d'un non-emploi en premier, les États prévoyant alors la possibilité de riposter par des armes chimiques en cas d'attaque non conventionnelle contre leur territoire par un autre État. Au moment de ratifier le Protocole de Genève, qui interdit l'emploi à la guerre de gaz asphyxiant, toxiques ou similaires, et de moyens biologiques, un certain nombre de pays ont par exemple introduit une réserve leur permettant d'y avoir recours en cas d'attaque par des armes chimiques (une partie de ces pays l'a par la suite retirée).

Bien qu'étant considérées comme étant des armes de destruction massive au même titre que l'arme nucléaire, les caractéristiques intrinsèques des armes chimiques et biologiques, avec en particulier des effets difficilement prévisibles, limitent les usages potentiels. Les armes chimiques vont principalement présenter un intérêt tactique, tandis que certains agents biologiques pourraient également être employés de façon stratégique. Considérant plus particulièrement les armes chimiques, il est ainsi possible d'envisager leur usage au cours d'opérations offensives ou défensives, en employant des agents soit non persistants, soit persistants en fonction des objectifs à atteindre. Elles vont induire une désorganisation des troupes ennemies, permettant de plus d'atteindre des cibles retranchées. Affectées psychologiquement et physiquement, obligées de se protéger, leur capacité opérationnelle sera directement affectée. Ces armes peuvent en outre permettre d'interdire l'accès à certaines zones ou rendre inutilisables des équipements en l'absence de décontamination. Au cours du conflit Iran-Irak, le régime irakien a ainsi eu recours à des attaques chimiques afin de contrebalancer une infériorité numérique et conventionnelle, permettant de limiter l'efficacité des vagues humaines iraniennes et de désorganiser les troupes situées dans les zones de rassemblement ou de transit.

Le cas de l'Union soviétique, plus documenté, est révélateur. Le pays avait développé des doctrines d'emploi en fonction de différents scénarios, intégrant à la fois les dimensions opérationnelle et stratégique. Au début de la guerre froide, les armes chimiques étaient considérées au même titre que les armes conventionnelles, ce qui a d'ailleurs conduit les pays de l'OTAN à fonder leur doctrine de défense contre les armes chimiques sur le concept de « conventionalisation » de ces armes. Les déclarations de plusieurs hauts responsables soviétiques éclairent cette position. En 1956, le maréchal Joukov a ainsi annoncé lors du 20<sup>ème</sup> congrès du Parti que « toute guerre future, s'ils la déclenchent, sera caractérisée par l'emploi massif...d'armes de destruction massive, telles que les armes nucléaires, thermonucléaires, chimiques et bactériologiques ». Puis, en 1963, le colonel Penkowski précisa qu'il ne « [faisait] aucun doute que si les hostilités se déclenchaient, l'armée soviétique utiliserait les armes chimiques contre ses adversaires. La décision politique a été prise et nos planificateurs militaires stratégiques ont mis au point une doctrine qui permet au commandement sur le terrain de décider s'il faut utiliser les armes chimiques, quand et où ». Ce positionnement semble cependant avoir été infléchi à partir du milieu des années 1970.

Il est par ailleurs particulièrement intéressant de considérer la doctrine soviétique relative aux armes biologiques, puisqu'il existe très peu d'informations sur celles qui ont pu être développées par d'autres pays. D'après Ken Alibek, directeur adjoint de Biopreparat avant sa défection, les dirigeants soviétiques envisageaient principalement des attaques stratégiques en cas de guerre avec les États-Unis et leurs alliés entraînant une destruction mutuelle, avec des armes nucléaires dirigées vers une partie des cibles, des armes biologiques vers d'autres ou encore l'emploi des deux simultanément. Les agents de la peste ou de la variole auraient alors été employés. Ce choix se justifie par le fait qu'ils soient particulièrement contagieux et associés à une forte létalité, ce qui explique par ailleurs que d'autres agents comme ceux de la tularémie, de l'encéphalite équine vénézuélienne ou de la morve, aient été sélectionnés pour un usage tactique, contre des cibles militaires situées entre 100 et 150 kilomètres derrière les lignes de front. En cas de frappes contre des cibles tactiques et stratégiques de façon concomitante, la maladie du charbon ou la fièvre de Marburg aurait pu être employée.

### *Désarmement chimique de la Syrie*

Selon l'accord russo-américain relatif au désarmement chimique, l'arsenal syrien devrait être détruit à l'horizon mi-2014. Les experts de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) se trouvent de nouveau en Syrie depuis le 1<sup>er</sup> octobre. Par ailleurs, le régime syrien a transmis à l'Organisation un inventaire des sites de production et de stockage des armes chimiques. Ceux-ci sont en cours d'inspection et les experts ont déjà commencé à procéder à des activités de destruction des équipements de production.



## CRISES & TRAFICS, MISCELLANÉES

### **Iran : bilan des premières négociations depuis l'alternance**

Les négociations entre l'Iran et le groupe E3+3 ont repris les 15 et 16 octobre 2013 à Genève, la partie iranienne étant remaniée suite à l'élection de Hassan Rohani le 15 juin dernier (voir ci-contre, et [ONP N°82](#), juillet 2013). Les dernières négociations entre les principales puissances mondiales et l'Iran, tenues à Almaty (Kazakhstan) les 5 et 6 avril 2013, n'avaient abouti à aucun résultat concret, et il n'avait pas été convenu de date pour leur reprise.

Pour la première fois depuis la création de cet exercice -en 2003 dans le format E3 puis en 2006 pour le format E 3+3- les parties ont publié une déclaration commune à l'issue des deux jours de discussions. Ce court texte de trois paragraphes indique notamment que les négociations ont été « *substantielles et inscrites dans une perspective de progrès* ». Il évoque également « *l'atmosphère positive de la réunion ministérielle du 26 septembre à New York* » (entre les ministres des affaires étrangères John Kerry et Mohammed Javad Zarif, une première depuis la rupture des relations diplomatiques entre les deux Etats, en 1979) comme ayant contribué au succès de cette rencontre.

Au niveau officiel, l'Iran a déclaré que la rencontre avait été « *fructueuse* », et évoqué l'espoir qu'elle augure d'une nouvelle phase dans les relations entre l'Iran et l'ensemble des puissances de l'E3+3. Un diplomate du département d'Etat américain a par ailleurs indiqué : « *pour la première fois, nous avons eu une discussion technique très détaillée* », tandis qu'un porte-parole de la Haute représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton, estimait que la contribution de l'Iran avait été « *très utile* ».

Concrètement, ces deux jours de négociations ont abouti à plusieurs résultats. En premier lieu, la partie iranienne a remis à ses homologues une proposition détaillée dont le contenu n'a pas été officiellement révélé au public. Il a également été décidé qu'une nouvelle rencontre doit avoir lieu à Genève les 7 et 8 novembre prochains, illustrant un accord manifeste des parties à avancer relativement rapidement. De plus, il a été convenu que des experts scientifiques, du nucléaire et des sanctions des différentes parties se retrouvent en amont de la prochaine réunion pour explorer conjointement le moyen de développer une approche constructive et de surmonter d'éventuelles difficultés. Sous réserve que cela soit confirmé dans les faits dans les jours et semaines à venir, ce genre de mesures confirmerait que les réunions de l'E3+3 avec l'Iran sont en train d'évoluer d'un bras de fer politique stérile vers une exploration technique pragmatique des moyens de résoudre graduellement la crise de prolifération iranienne.

### **Rapport de l'AIEA d'août 2013**

Le Conseil des Gouverneurs de l'AIEA a reçu du Directeur général de l'Agence, M. Yukiya Amano, son troisième rapport trimestriel de 2013 ([GOV/2013/40](#)) sur la crise de prolifération iranienne le 28 août dernier. Ce rapport ne constitue pas une rupture, mais quelques nouveautés méritent d'être signalées. Comparativement aux rapports précédents (voir notamment [ONP N°80](#), mai 2013 et [ONP N°81](#), juin 2013), celui-ci détaille précisément ce que l'agence entend inclure dans l'approche structurée à laquelle elle appelle l'Iran à se soumettre. Il relève que la cadence de production d'UF<sub>6</sub> enrichi jusqu'à 5% a légèrement augmenté par rapport à la période précédente (+7,9%), de même pour l'UF<sub>6</sub> enrichi à 20% (+10%). Il semblerait que 10 nouvelles cascades de centrifugeuses IR-1 ont été installées à Natanz. Aucune activité nouvelle n'a été constatée sur le site de Fordo. Par ailleurs, l'Iran a commencé à fabriquer du combustible pour son réacteur de recherche IR-40, au sujet duquel l'Agence réclame « *urgemment* » des informations. Enfin, une inspection conduite les 12 et 13 août 2013 a confirmé que le réacteur de Bouchehr fonctionne à 100% de sa puissance nominale.

### **Mohammed Javad Zarif, nouveau ministre et négociateur en chef**

Ambassadeur aux Nations unies de 2002 à 2007, M. J. Zarif a été choisi par le président Rohani pour occuper les postes de Ministre des affaires étrangères et négociateur en chef sur la question nucléaire. Diplômé -entre autres- des universités de San Francisco et Denver, fin connaisseur des Etats-Unis, il est réputé avoir pris part à l'essentiel des contacts secrets qui ont eu lieu entre l'Iran et ce pays sur les 20 dernières années, notamment au moment du renversement du régime des Talibans en 2001 et de l'invasion de l'Irak en 2003. En tant que représentant de son pays à l'ONU, il a notamment été en relation avec Joe Biden et Chuck Hagel, aujourd'hui figures importantes du gouvernement Obama. S'il ne sera chargé que de véhiculer la politique iranienne sur son programme nucléaire et non de l'élaborer, rôle qui revient au Conseil suprême de sécurité nationale (CSSN), il n'en demeure pas moins que sa nomination constitue un signe de la volonté du président Rouhani d'avoir un canal de communication fluide avec l'Occident d'une part, et d'autre part de suivre ce dossier de près, dès lors que le ministre est sous son autorité directe, contrairement au CSSN.

Il est trop tôt pour se prononcer sur les chances de succès de cette entreprise. La plupart des diplomates présents à Genève a d'ailleurs tenu à souligner que du temps sera nécessaire, et qu'on ne peut s'attendre à des résultats concrets avant au moins plusieurs mois. En effet, non seulement cette crise a une dimension technique complexe, mais l'histoire des relations entre l'Iran et ses partenaires de négociation, en particulier les Etats-Unis, est marquée par la méfiance. Michael Mann, porte-parole de Catherine Ashton, a bien résumé le sentiment général en évoquant un « *optimisme prudent* ». Il n'est en effet pas certain que dans le jeu complexe des institutions iraniennes, les propositions de M. Zarif, une fois dévoilées, soient unanimement soutenues. Des signaux ont été adressés par différents acteurs iraniens au cours de ces dernières semaines au sujet des négociations avec l'E3+3, indiquant des tendances divergentes. Ali Larijani, qui succéda à Hassan Rohani comme Secrétaire du Conseil suprême de sécurité nationale et négociateur en chef, actuel Secrétaire du parlement iranien, réputé proche du Guide Ali Khamenei, a déclaré que l'Iran est déterminé à résoudre la crise actuelle « *rapidement* ». En revanche, le commandant du Corps des Gardiens de la révolution, le général Mohammed Ali Jafari, déjà critique des ouvertures aux Etats-Unis du président Rohani, et réaffirmé à la veille des négociations que l'Iran ne devait pas envisager « *d'abandonner ses droits* ».

## RECHERCHE : PUBLICATIONS ET RESSOURCES WEB

**Thérèse Delpech, *la dissuasion nucléaire au XXI<sup>e</sup> siècle : comment aborder une nouvelle ère de piraterie stratégique*, Odile Jacob, Paris, septembre 2013, 301 p.**



Cette parution posthume est la traduction en français du dernier ouvrage de Thérèse Delpech (1948-2012), écrit pour le compte de la RAND Corporation, et initialement publié en 2012, sous le titre *Nuclear Deterrence in the 21st century : lessons from the Cold War for a new era of strategic piracy*.

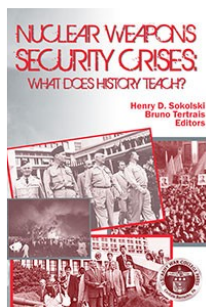
Thérèse Delpech y revisite les fondamentaux stratégiques de la dissuasion nucléaire. Elle examine avec précision ses concepts-clés (dissuasion élargie, stabilité stratégique, seconde frappe, lancement sur alerte, pour ne citer que quelques uns d'entre eux) et analyse leur validité à l'aune des transformations du contexte stratégique qui caractérisent le monde actuel par rapport à l'époque où ces concepts ont été élaborés. Elle s'attache à explorer ces évolutions : existence d'une autre superpuissance, la Chine ; rôle des petites puissances que sont l'Iran, la Corée du Nord ou encore la Syrie ; émergence des acteurs subnationaux et/ou transnationaux. Elle traite également de l'extension du domaine d'application des concepts de la dissuasion, consacrant un chapitre à l'espace et au cyberspace. Sur la question cyber, elle indique notamment que l'importance qu'ont pris les systèmes d'information dans l'outil de défense, mais également dans la vie économique et dans l'ensemble des infrastructures des Etats les plus développés a pour conséquence que la vulnérabilité dans ce domaine constitue non plus une faiblesse tactique mais stratégique.

Dans sa conclusion, Thérèse Delpech met en lumière un paradigme difficile pour la dissuasion nucléaire en Occident. En premier lieu, les dépenses de l'ensemble des composants du complexe nucléaire américain sont scrutées avec une attention croissante, *a fortiori* dans un contexte de restrictions budgétaires, ce qui remet en cause la modernisation de certaines composantes de la dissuasion nucléaire américaine. Elle cite notamment le cas des bombardiers, dont certains modèles auraient grand besoin d'être portés au standard suivant. Ces arbitrages budgétaires défavorables s'expliquent en partie par le recul de la dissuasion nucléaire dans les préoccupations stratégiques des Etats-Unis – comme c'est d'ailleurs le cas au sein du reste de l'Occident. Au Royaume-Uni, ce sont des considérations à la fois politiques (le *junior partner* libéral-démocrate de la coalition gouvernementale est extrêmement sceptique vis-à-vis de l'utilité du maintien des forces nucléaires britanniques à leurs niveaux actuels) et financières (notamment depuis la mise en œuvre des recommandations de la *Strategic Security and Defence Review* de 2010 qui a considérablement amputé les budgets de la défense britannique). Dans le même temps, la Russie investit une quantité de ressources considérables dans le maintien et la modernisation de son outil nucléaire, son utilité stratégique étant primordiale dans les conceptions de Moscou. La Chine alloue une part non négligeable d'un budget de défense en perpétuelle augmentation dans ses forces nucléaires, tandis que la saillance de ces armes dans la stratégie générale chinoise augmente. Dans le monde émergent, l'importance accordée aux armes nucléaires va croissante partout, sans que les efforts occidentaux de désarmement semblent avoir la moindre influence. Ce déséquilibre tendanciel rend d'autant plus nécessaire la revitalisation de la réflexion sur la dissuasion en Occident, et une incitation en ce sens vers les acteurs plus récents de la dissuasion nucléaire.

L'édition française est préfacée par Camille Grand, directeur de la Fondation pour la recherche stratégique. Il y revient sur cette dimension fondamentale : « (...) *la relecture des classiques à laquelle se livre Thérèse Delpech permet de comprendre à quel point la dissuasion nucléaire ne va pas de soi* ». C'est dans cette perspective en particulier que l'on peut apprécier l'importance de ce livre.

<http://www.frstrategie.org/barreFRS/publications/fonds/2013/2013-09-02.php>

**Henry D. Sokolski & Bruno Tertrais (dir.), *Nuclear weapons security crises : what does history teach?*, U.S. Army War College Press, juillet 2013, 299 p.**



Cet ouvrage collectif revient sur quatre épisodes ayant représenté des défis considérables du point de vue de la sécurité nucléaire : le putsch des généraux à Alger, qui a précipité la tenue d'un essai nucléaire dans le désert algérien ; le tir d'un missile balistique en territoire chinois qui a abouti à la détonation de la tête nucléaire qu'il emportait, en pleine révolution culturelle ; un incident en Russie mettant en cause un avion chargé d'armes nucléaires dont une foule hostile a tenté de s'emparer, au lendemain de l'implosion de l'URSS ; et la grande précarité stratégique des gouvernements civils du Pakistan, régulièrement renversés par l'armée, au sein de laquelle des divisions non-négligeables et porteuses de risques considérables existent.

L'analyse de ces événements permet de souligner leur caractère profondément singulier, que ce soit du point de vue des circonstances, de l'époque, ou du facteur humain. Dès lors, les leçons que l'on peut tirer de ces incidents dans la perspective de les appliquer aux problématiques de sécurité actuelles ne sont pas directes. Mais l'examen de l'ensemble des circonstances permet d'en apprécier la complexité, de même que la résilience des mesures de sécurité nucléaire dans le cadre d'évolutions brutales. Le niveau de risque que chacune de ces crises a représenté constitue de même un rappel salutaire de la rapidité avec laquelle une situation *a priori* stable et sous contrôle peut prendre un tour proche de la catastrophe.

Disponible gratuitement à l'adresse : <http://www.strategicstudiesinstitute.army.mil/pubs/download.cfm?q=1156>



## RECHERCHE : CONFÉRENCES & SEMINAIRES

### *Le Groupe des fournisseurs nucléaires (NSG) et le régime mondial de non-prolifération nucléaire*



Le mercredi 18 septembre 2013 était organisée à la Fondation pour la recherche stratégique à Paris une réunion fermée autour de Richard S. Goorevich, *Senior Policy Advisor for Nuclear Fuel-Cycle and Regulatory Issues* à la *National Nuclear Security Agency* du département américain de l'Energie (NNSA/DoE). Conseiller du gouvernement américain sur les questions nucléaires internationales, les garanties, la politique de contrôle des exportations de biens et technologies à double usage, la protection physique des installations, Richard Goorevich a participé à de nombreuses négociations d'accords de coopération nucléaire et a fait partie de la délégation américaine à la Conférence générale annuelle de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) et aux Conférences d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). R. Goorevich préside le groupe consultatif du Groupe des fournisseurs nucléaires (*Nuclear Suppliers Group*, NSG) depuis 2001. Quelques mois après la clôture de la présidence américaine du Groupe, R. Goorevich est intervenu sur « le régime mondial de non-prolifération nucléaire, le contrôle des exportations et le rôle du NSG ».

Régime multilatéral de contrôle des exportations nucléaires civiles, le NSG a été établi en 1975. Jusqu'à cette date, le concept de limitation du commerce nucléaire tel qu'introduit par l'article III.2 du TNP était encadré par le seul Comité Zangger constitué pour fournir aux Etats fournisseurs un cadre d'interprétation de cet article. Le club de Londres, futur NSG, a souhaité étendre les directives du Comité Zangger et introduire des conditions de fourniture allant au-delà de la lettre de l'article III.2. La première version des directives du groupe a été adoptée en 1978. Elles ont été régulièrement réformées, notamment à chaque crise de prolifération. Un examen complet des listes du groupe a été décidé à la réunion plénière de Christchurch (Nouvelle-Zélande) en 2010. Cet examen général a été présenté lors de la dernière réunion plénière au mois de juin 2013 à Prague.

Dans ce contexte, Richard Goorevich est naturellement revenu sur le processus d'examen des directives ainsi que sur leurs principaux résultats, en particulier la reformulation des paragraphes 6 et 7 s'agissant du transfert des technologies sensibles. Plus généralement, il a évalué certaines évolutions structurelles à l'œuvre depuis le début du siècle. Ainsi, le NSG est-il toujours un groupe technique de contrôle des exportations nucléaires ou est-il en passe de devenir un groupe politique dédié à la non-prolifération nucléaire ? Au carrefour d'enjeux techniques et commerciaux d'un côté, d'enjeux politiques de l'autre, le NSG a une place à part dans l'architecture mondiale de la non-prolifération nucléaire. C'est précisément son caractère dynamique qui en fait sa valeur principale.

S'agissant de l'Inde, l'on sait que l'opportunité d'une candidature au NSG est débattue depuis 2008. Alors que le communiqué final de la réunion plénière de 2013 indique, comme en 2011 et 2012, que les discussions avec l'Inde se poursuivent sur la nature de la relation du pays avec le NSG, il semble bien que peu de progrès ont encore été accomplis sur la perspective d'une adhésion cinq ans après l'accord d'exemption obtenu avec le soutien américain. Richard Goorevich est longuement revenu sur la problématique indienne ainsi que sur la problématique pakistanaise qui ne peut en être découplée, en posant la question de ce que signifie l'intégration efficace d'un nouvel Etat dans le Groupe.

Enfin, les questions de sécurité et de sûreté nucléaires ont été abordées comme de potentiels enjeux à venir. S'agissant de sécurité, si la réunion plénière de Prague a conclu que la circulaire INFICIRC/225 de l'AIEA est le texte de référence en la matière, il a été rappelé que la sécurité nucléaire est un sujet de préoccupation intergouvernemental qui relève exclusivement de la responsabilité des Etats.

## AGENDA

### CONFÉRENCES

05–06/11/2013: “[16<sup>th</sup> International CBRN Symposium](#)”, Shrivenham, Defence Academy of the United Kingdom, Royaume-Uni

18/11/2013: “[The Impact of Asymmetry and Risk on the Path to Nuclear Arms Reductions](#)”, CISAC, Stanford, Etats-Unis

02–04/12/2013: “[Countering the proliferation of weapons of mass destruction in the Asia Pacific](#)”, 9e conférence générale, CSCAP, Pékin, Chine

### EVENEMENTS

07–08/11/2013: “Regional Workshop on Facilitating Adherence to and Implementation of the 2005 Amendment to the Convention on the Physical Protection of Nuclear Material (CPPNM) for French-speaking States in Africa”, Bruxelles, Belgique

11–15/11/2013: 25<sup>e</sup> réunion du groupe consultatif sur la sécurité nucléaire (AdSec), Vienne, Autriche

**Retrouvez tous les bulletins de l'Observatoire de la Non-Prolifération  
sur le site Internet du CESIM : [www.cesim.fr](http://www.cesim.fr)**

### OBSERVATOIRE de la NON-PROLIFÉRATION

Bernard Sitt, directeur; Benjamin Hautecouverture, Chargé de recherche (rédacteur en chef); Stéphane Delory, Chercheur associé (rédaction);  
Timothée Germain, Chargé de recherche (rédaction—diffusion); Elisande Nexon, Chargée de recherche à la FRS (rédaction).

**Contact : [benjamin.hautecouverture@cesim.fr](mailto:benjamin.hautecouverture@cesim.fr)**